

Les nouvelles de Taupont

Informations
Trimestrielles N°39
Mars-Avril-Mai 2015



Le mot du maire

SOMMAIRE

Le dossier du trimestre

La vie municipale

Informations pratiques

Environnement

Animations et fêtes

Etat Civil

La République Française exige de ses maires qu'elles ou qu'ils soient les gardiens de l'ordre, des principes, de l'esprit républicain.

Les principes fondateurs de notre République sont la Liberté (bleu), l'Égalité (blanc), la Fraternité (rouge).

Françaises, français, nous sommes toutes et tous, du plus jeune au plus âgé(e), enfants, héritières, héritiers de ces principes.

Le principe de liberté ordonne la liberté de penser.

Mais la liberté de penser ne donne pas le droit, de dire ou de faire n'importe quoi aux risques de blesser l'autre dans son corps ou son esprit.

La liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres : cela s'appelle le respect.

L'ordre républicain français dicte nos droits, nos devoirs pour nous éduquer, nous élever, grandir, nous respecter, vivre en paix ensemble.

Il n'y a pas de liberté sans ordre.

Respectons, défendons l'ordre républicain.

Cordialement.

F. BLONDET

LE DOSSIER DU TRIMESTRE

LE CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement communal.

Un CCAS existe de plein droit dans chaque commune. Il est administré par un conseil d'administration, présidé par le maire et composé à partir de membres élus en son sein par le conseil municipal à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, ainsi que de personnes nommées par le maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Dans toute commune, si petite soit-elle, on rencontre des personnes qui se trouvent, passagèrement ou plus durablement, en situation de fragilité : personnes et ménages pauvres, personnes âgées, personnes handicapées, parents isolés, jeunes en recherche d'emploi, etc...

Le centre communal d'action sociale - le CCAS - est indiscutablement l'instrument privilégié dont dispose la commune pour leur venir en aide.

Mais qu'elle soit dotée effectivement d'un CCAS ou non, chaque commune se trouve confrontée à ces situations et doit trouver les moyens d'y répondre

Comment se compose-t-il ?

Il se compose du maire, Président de droit, de membres issus du conseil municipal et de membres nommés par le maire.

Les membres du CCAS DE TAUPONT

- M. François BLONDET le *maire - Président*
- Mme Annick PERRIN-DELSAUT *Adjointe en charge des affaires sociales*
- Mme Marie-Armelle LERAT
- Mme Nathalie CHARDOLA

- Mme Cécilia BROBAN
- Mme Martine COUDÉ
- Mme Céline ROUXEL
- Mme Jeannick BELLOUARD
- M. André GRAFF



Marie-Armelle
Lerat



Nathalie
Chardola



François
Blondet



Cécilia
Broban



Annick
Perrin-Delsaut



Céline
Rouxel



André
Graff



Martine
Coudé

A qui s'adresse-t-il ?

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les publics de la petite enfance aux personnes âgées.

Il a 3 fonctions :

- l'établissement des dossiers d'aide sociale, d'aide médicale et de fonds d'énergie.
- la mise en place d'une action sociale générale (action de prévention et de développement social).
- la coordination en tenant à jour un fichier de personnes bénéficiaires d'une prestation sociale et d'action sociale, résidant sur la commune.

Dans ces domaines, le CCAS mène ses interventions en liaison étroite avec les services et institutions publics et privés de caractère privé (CIAS).

Qui contacter ?



Le secrétariat du CCAS est assuré par **Mme Nicole BERTHELOT**, n'hésitez pas à la contacter pour prendre rendez-vous au **02.97.93.54.17**.

Mme Annick PERRIN DELSAUT reçoit sur rendez-vous (*contacter le secrétariat du CCAS*).

Nicole
Berthelot

Mme GIGUET, Assistante Sociale, est présente à la mairie le 1^{er} jeudi de chaque mois, prendre RDV au Centre Médico Social de Ploërmel au **02.97.73.22.00**.

*Le CCAS est un lieu d'accompagnement
mais aussi d'écoute en toute confidentialité.*

En images



Après-midi de préparation des colis



Les membres du CCAS



Les colis sont prêts à être livrés



Le repas du CCAS d'octobre 2014

Le CCAS propose chaque année au mois d'octobre la participation à un repas aux personnes âgées de plus de 72 ans résidant sur la commune.

Les personnes âgées n'ayant pas pu être présentes au repas de fin d'année reçoivent un colis de Noël concocté et distribué par les membres du CCAS.

LA VIE MUNICIPALE

Vœux à la population

Monsieur le maire, entouré des adjoints et conseillers municipaux, a invité tous les taupontais et taupontaises à la traditionnelle cérémonie des vœux, dimanche 4 janvier dernier, au foyer rural.

Après avoir salué et présenté les vœux de la municipalité à l'ensemble des personnes présentes, le maire a rappelé les différents événements qui ont marqué l'année 2014 dans la commune. Il a adressé ses chaleureux remerciements aux associations qui, par les différentes manifestations, font vivre notre petite ville, les enseignantes et assistantes scolaires des deux écoles, ainsi que les commerçants et artisans. Il a souhaité aussi la bienvenue aux nouveaux habitants. A la fin de son discours, le maire invita l'assemblée au verre de l'amitié.



Elections départementales des 22 et 29 mars 2015

Les élections départementales (ex cantonales) consistent à élire dans chaque canton un duo composé d'un homme et d'une femme.

Pour voter, vous devez présenter **obligatoirement une pièce d'identité comprenant une photo** (au choix):

- carte d'identité (même non valide),
- passeport (même non valide),
- permis de conduire,
- carte de combattant,
- carte d'invalidité civile ou militaire,
- permis de chasser avec photo,
- carte vitale avec photo.

Si vous êtes absents, vous pouvez donner **procuration**, c'est très simple :

- choisir un mandataire : le mandant (vous) désigne librement une personne qui vote à votre place (le mandataire). *Conditions à remplir : être inscrit dans la même commune et ne pas avoir reçu d'autres procurations en France.*
- se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail et demander le formulaire cerfa n°14952*01 (pièce d'identité obligatoire), ou aller sur le site internet www.service-public.fr rubrique «papier-citoyenneté».

Les démarches doivent être effectuées au plus tôt afin de tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie. Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

Nouvelle aire de jeux

Afin d'agrémenter et de créer un véritable **jardin public ouvert à tous** se situant derrière la garderie municipale, deux nouveaux jeux, des tables de pique-nique ainsi que deux bancs en bois seront installés.

Afin de rendre cette aire de jeux plus agréable, une végétalisation sera réalisée avec la plantation d'arbres et d'arbustes le long du grillage existant.

Les jeux qui seront installés compléteront l'offre déjà en place :

- une balançoire avec nacelle pour des enfants de quelques mois à 3 ans environ ;
- un « serpent » pour des enfants âgés de 3 à 8-10 ans environ.



Le coût s'élève à 18 985,50€ HT comprenant la fourniture et la mise en place des jeux par scellement béton.

Côté la sécurité, comme pour les autres jeux déjà en place sur la commune, une société agréée passera faire les vérifications et contrôles obligatoires.



Mes services de proximité

Yann JOSSET, maintenance informatique pour professionnel

Pouvez-vous vous présenter ?

Technicien de maintenance informatique pendant 15 ans dans une société sur Ploërmel, j'ai eu la volonté d'avoir ma propre clientèle et choisi de mettre mes compétences au service des professionnels. J'interviens sur le département du Morbihan et à ce jour, j'ai une cinquantaine de clients sous contrat tout domaine confondu : collectivité, médecin, ambulance, menuisier, garage, transport...

Pourquoi avoir choisi de vous installer à TAUPONT ?

Mon père Jacques JOSSET, mécanicien passionné, et son ami M. GREGOIRE entreprenaient de bricoler des systèmes de tractage de ski à base de récupération de moteurs de voiture pour amuser les jeunes. J'ai découvert les joies du ski nautique sur le lac. Ma famille a contribué au développement de cette activité. Taupont est un lieu rempli de souvenirs d'enfance. Petite ville tranquille et paisible où il fait bon passer du temps.

Quelles prestations proposez-vous dans le cadre de votre activité professionnelle ?

- La **maintenance préventive** (vérifications du fonctionnement, mise à niveau du système et anticipation des problèmes éventuels)
- La **supervision du système** (analyse de la santé du système, gestion de la sécurité et des alertes, surveillance et suivi des ressources)
- Des **prestations d'exploitation** (création de compte/boîtes aux lettres, gestion des sauvegardes)
- L'**assistance aux utilisateurs** (support et résolution des problèmes courants)
- La **maintenance curative** (correction des dysfonctionnements, dépannage)
- La **gestion du parc informatique**, des garanties matériels et licences logiciels
- La **veille technologique** afin d'envisager les futures évolutions et d'être au fait des meilleurs produits et services adaptés à l'entreprise.



M.I.S.R.
Informatique

Yann JOSSET

11 Allée du Ménil - Ker Mené
56800 TAUPONT
Tél. 06.03.29.79.51
www.misinfo.fr / misinfo@sfr.fr

Mickaël JAGA, travaux de menuiserie bois et pvc

Pouvez-vous vous présenter ?

J'ai commencé à m'intéresser à la menuiserie en faisant un stage à l'âge de 15 ans. Après avoir travaillé et perfectionné mon travail dans différentes entreprises du secteur (charpente, pvc, alu, ébénisterie, agencement), j'ai voulu créer ma propre entreprise à l'âge de 33 ans.

Pourquoi avoir choisi de vous installer à TAUPONT ?

Je suis natif de Taupont donc cela est plus facile pour moi, connaissant la commune.

Quelles prestations proposez-vous dans le cadre de votre activité professionnelle ?

- Rénovation intérieure et extérieure
- Bardage bois
- Terrasse en bois
- Petite charpente
- Isolation par l'extérieur
- Fabrication

SARL JAGA
Mickaël

5 Rue de la Ville Buo
56800 TAUPONT
Tél 06.80.56.42.93.
mickael.jaga@orange.fr

Thanatopractie

Mme Betty GAILLARD travaillant depuis plusieurs années avec M. Joël PRESSARD, a repris l'activité au 1^{er} janvier 2015. Vous pouvez prendre contact avec elle au **06.16.78.87.65**.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'accessibilité

« L'ACCES A TOUT POUR TOUS »

Déficience visuelle, motrice, auditive, intellectuelle

La « loi handicap » du 11 février 2005 notifie que les conditions d'accès des personnes handicapées dans les ERP (Etablissements Recevant du Public) doivent être les mêmes que celles des personnes valides, à défaut de qualité équivalente.

Les aménagements concernent aussi bien l'intérieur que l'extérieur des bâtiments. Les entreprises artisanales et commerciales recevant du public sont toutes concernées par la réglementation.



Aujourd'hui, on estime le pourcentage de personne à mobilité réduite à 30% de la population.

L'accessibilité c'est QUOI ?

C'est donner la possibilité :

- de circuler librement : cheminement extérieur, conditions d'accès, rampe d'accès, escaliers, largeur de porte, circulation (pas d'obstacle, aire de retournement),
- de faciliter l'accès aux produits : hauteur de rayonnage, éclairage,
- d'utiliser les équipements : ascenseurs, WC et salle d'eau, cabine d'essayage, mobilier, stationnement,
- de bénéficier de l'ensemble des prestations : accueil, informations, caisse de paiement.

A défaut de pouvoir réaménager les surfaces existantes, une partie du bâtiment doit contenir tous les prestations d'accessibilité, cette partie doit se situer sur le cheminement usuel et non pas isolé. Pour tous travaux de mise aux normes, il y a l'obligation de respecter les exigences d'accessibilité.

A quelle date ?

Pour tous ceux qui n'ont pas pu respecter leurs obligations d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015, un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) obligatoire doit être déposé en mairie au plus tard le 27 septembre 2015 accompagné d'un calendrier précis et d'un engagement financier. La durée d'un Ad'AP pourra aller de 3 à 9 ans selon la catégorie de l'établissement.

Les travaux

Les travaux sont à la charge du propriétaire des murs (sauf stipulation contraire au bail).

Les démarches

- 1/ faire établir un diagnostic par un professionnel (maître d'œuvre, architecte...) l'accessibilité de votre établissement,
- 2/ déposer une demande d'autorisation administrative (PC, DT...) à la mairie ainsi qu'un dossier d'accessibilité et de sécurité,
- 3/ faire établir une attestation de fin de travaux (seulement en cas de permis de construire).

Les dérogations

Certaines contraintes techniques peuvent donner lieu à une dérogation comme :

- la fragilisation du bâtiment (murs, poutres, planchers...)
- la zone de protection du patrimoine architectural, monument historique, espace sauvegardé...

**Pour tous renseignements vous pouvez contacter la DDTM du Morbihan
(Unité accessibilité et sécurité de la construction) au 02.97.68.12.00.**

Erratum « Bulletin municipal 2014 »

- Les Beurbis Gallèses **02 97 93 68 85**
- Les Bonsais de Lanvaux **02 97 74 20 62**
- Les Croquignols (théâtre) **02 97 93 55 33**
- Comité des fêtes **02 97 93 55 49**
- M. Moretti Pascal (consultant qualité) **02 97 74 17 91**

Changement d'heure



Le changement d'heure a été instauré en France à la suite du choc pétrolier de 1973-1974. Depuis 1998, les dates de changement d'heure ont été harmonisées au sein de l'Union européenne. Le prochain passage à l'heure d'été aura lieu dimanche 29 mars 2015 (au lieu d'être 2 heures du matin, il sera 3 heures du matin).

La loi « détecteur de fumée obligatoire » en 2015



La **loi Morange** relative à l'installation d'au moins un détecteur de fumée dans chaque logement précise les conditions auxquelles doivent répondre ces appareils.

Tout foyer français devra ainsi avoir installé au **minimum un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) au plus tard le 8 mars 2015**.

Les exigences concernant les caractéristiques du **détecteur de fumée obligatoire** sont régies par la **norme EN 14604** qui impose les conditions suivantes :

- émettre un signal d'alarme d'un niveau sonore d'au moins 85 dB(A) à 3 mètres,
- une durée de vie des piles de 1 an minimum,
- être équipé d'un bouton de test permettant de vérifier le bon fonctionnement de l'appareil,
- présenter un indicateur de piles faibles,
- fournir des indications : nom et adresse du fabricant, norme de référence, date de fabrication ou numéro de lot, type de batterie recommandée ainsi que divers instructions pour l'utilisateur.

ENVIRONNEMENT

Les chenilles processionnaires

Contre les chenilles, une astuce sympathique, mettre des nichoirs à mésanges, celles-ci s'en nourrissent et les détruisent, simple et écologique !

Les frelons asiatiques

Référent mairie Frelon Asiatique : M. Hervé LE GAL

Le printemps arrive et les frelons asiatiques commencent à sortir de leur hivernage pour construire leur nid au sommet des arbres. Ils se nourrissent à 80% d'abeilles domestiquées (attaque des ruches). Il ne faut pas essayer de les détruire sans protection car ils sont dangereux.



La destruction des nids est préconisée entre le 1^{er} mai et le 15 novembre. Si le nid se trouve :

- sur un terrain public communal : c'est la mairie qui se charge de faire détruire le nid,
- sur un terrain privé : c'est le propriétaire qui doit contacter une entreprise spécialisée (détenant un certificat certibiocide). Une subvention pourra vous être versée sur présentation d'une facture attestée à hauteur de :
 - 20€ par la mairie,
 - 50% de la dépense par le Conseil Général (sous certaines conditions).

Pour limiter leur développement, chacun peut fabriquer un piège à frelons :

- couper le goulot de la bouteille en plastique,
- retourner la partie coupée vers le bas de bouteille,
- faire des trous de 6mm en dessous pour que les abeilles puissent sortir,
- verser au fond un mélange : bière brune (ou rosé) + sirop de grenadine (ou fraise) + vin blanc



Réglementation du brûlage des végétaux

Le brûlage des végétaux autorisé jusqu'au 30 juin, après il convient de faire une déclaration en mairie au moins 3 jours avant (sous réserve de l'avis favorable du SDIS).

Interdit du 1^{er} juillet au 30 septembre

La déchetterie

Zone du Bois Vert, Ploërmel est ouverte du lundi après-midi au samedi après-midi inclus. Horaires d'ouverture : 9h30-12h30 et 14h-18h Tél : 02 97 93 67 23 decheterie@ploermelcommunaute.com.

L'accueil des particuliers est gratuit, un badge est nécessaire (à retirer à la mairie). La déchetterie accepte de nombreux matériaux (déchets verts, gravats, bois, ferrailles...)

La collecte des poubelles

Lundi : le tri sélectif (poubelle jaune)

Mercredi : les ordures ménagères (poubelle verte et/ou marron)



Le verre est à déposer dans des containers prévus à cet effet :

- près du stade,
- dans la rue de Treffendel (Ville Juhel)
- au lieu-dit la Taude
- au camping du lac

Les déchets

Déchets sauvages : des poubelles sont mises à disposition sur l'ensemble de la commune afin de limiter ce type de problème.

De même qu'il est souhaitable de jeter ses poubelles au plus près de son domicile afin d'éviter un engorgement et un déséquilibre de certains containers. Merci de votre compréhension !

La divagation des animaux

De nombreux habitants ont signalé la divagation des chiens sur la commune de façon récurrente. Nous rappelons à chacun qu'il est formellement interdit de laisser les animaux seuls sur la voie publique (article L.211-19.1 du Code Rural) sous peine d'être confiés à la fourrière par les services de la mairie.

En cas d'accident ou de dégâts, la faute est entièrement imputable au propriétaire de l'animal errant. Pour le bien et la sécurité de tous, soyez vigilants.

ANIMATIONS ET FÊTES

Manifestions culturelles

07 mars	Raclette A.J.T.	29 mars	Elections départementales 2ème tour
14-15 mars	Troupe de théâtre « Les compagnons de Vau Gaillard »	04 avril	Journée portes ouvertes « Ecole Privée Notre Dame »
21 mars	Jambon à l'os « L'Aurore »	12 avril	Repas annuel « Club des Guerzillons »
22 mars	Elections départementales 1 ^{er} tour Troc et puces « Ecole R.G. Cadou »	03 mai	Messe à Quelneuc
28 mars	Journée portes ouvertes « Ecole René Guy Cadou »	08 mai	Cérémonie et vin d'honneur « AFN »
		16 mai	Repas annuel « Les amis de Tellin »
		17 mai	Course cycliste « Taupont cyclisme »
		22 mai	Assemblée générale « L'Aurore »

Repas à thème

Le Père Golven vous propose tous ses jeudis un repas à thème. Sur place (sans réservation) ou à emporter (sur réservation au 02.97.93.52.82).

12 mars	Couscous	23 avril	Choucroute
19 mars	Paëlla	30 avril	Paëlla
26 mars	Choucroute	07 mai	Tête de veau roulée
02 avril	Cassoulet	14 mai	Jarret de porc confit
09 avril	Tête de veau roulée	21 mai	Couscous
16 avril	Couscous	28 mai	Joue de bœuf braisée

ETAT CIVIL

Naissances

21 janvier 2015 Bleuenn & Louann MAILLARD, 18 La taude

29 janvier 2015 Anna & Louise PHILIPPE, 5 rue du Ponant

Décès

Le 4 décembre dernier, la doyenne de Taupont, Mme Antoinette DUVAL, nous a quitté à l'âge de 103 ans.

PROCHAINES PUBLICATIONS

Nouvelles de Taupont 2^{ème} trimestre

Ce journal est au service de tous les artisans, commerçants et associations de Taupont. N'hésitez pas à nous envoyer vos articles et photos avant le 20 avril pour l'édition du 2^{ème} trimestre (juin-juillet-août).

Contact : secretariat@taupont.com

Directeur de la publication
Monsieur le Maire François BLONDET

